Mairie du Boullay-Thierry

B.T. INFO N ° 25

Juin — Septembre 2024

Décisions adoptées par le Conseil municipal lors des séances :
* du 5 juin 2024 — *Présent(e)s : MMes GUÉRIN, POLVÉ / MM. GIROUX, JOUATEL, GAULUPEAU, ALVAREZ, DONY, POQUET, ROLLET, COTTIN, DUFOUR, MAUDUIT.*
Absent(e)s / Excusé(e)s : MMes PERRET-GENTIL et DELACOURT / M. BESNARD (pouvoir transmis).
* du 4 septembre 2024 — *Présent(e)s : MMes PERRET-GENTIL, DELACOURT, GUÉRIN, POLVÉ / MM. GIROUX, JOUATEL, GAULUPEAU, ALVAREZ, BESNARD, DONY, POQUET, ROLLET, COTTIN, MAUDUIT. Absent / Excusé : M. DUFOUR.*

Préservation de la configuration et de l'aspect du centre-ville

Permettre une optimisation des terrains et des logements disponibles sans défigurer l'aspect du quartier, telle est la vocation de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont l'étude a été engagée. Le groupe de travail constitué à cette fin (composé de MMes Perret-Gentil et Guérin et de MM. Jouatel, Gaulupeau, Besnard et Poquet) a tenu début juin une première réunion de cadrage avec l'Agglo du Pays de Dreux. L'Architecte des Bâtiments de France a également été consulté. La concertation en interne s'est poursuivie pendant l'été.

Une session d'information et de consultation des habitants aura lieu le 19 septembre pour présenter le but et les enjeux de cette démarche (voir agenda, au verso).

Mairie

Coordonnées :

Adresse postale : 2 rue du Vieux-Puits
Nouvelle adresse physique (jusqu'à fin 2024) : Maison des Associations
28210 LE BOULLAY-THIERRY
Tél. 02 37 38 32 71
mairie.boullaythierry@wanadoo.fr
https://www.le-boullay-thierry.com

Horaires :

* Mardi : Secrétariat joignable par téléphone ou par mail, uniquement (09h30/12h00 et 13h00/17h30)
* Mercredi : 10h00/12h00 et 14h00/18h30 (permanence de M. le Maire l'après-midi)
* Vendredi : Secrétariat joignable par téléphone ou par mail, uniquement (09h00/12h00 et 13h00 à 15h30) (fermeture à 12h00 le 1er vendredi du mois)
* 1er Samedi du mois : 09h00/12h00

Equipements et services destinés aux habitants

* Location temporaire des salles communales : outre l'état des lieux avant et après occupation, les utilisateurs devront prendre connaissance d'un règlement intérieur destiné à préciser les droits et obligations de chaque partie. Ce document — en cours de finalisation — devra être signé par l'utilisateur. Afin d'éviter les nuisances sonores, qui se révèlent trop fréquentes, une caution spécifique sera mise en place, en plus de la caution relative aux éventuels dégâts matériels.

* Parc éolien de la Vallée du Roi : la Préfecture a validé la mise en place des 6 éoliennes qui remplaceront le parc existant.

* Réseau cuivre d'Orange : sa coupure et son démantèlement sont programmés à l'horizon ....

* Bulletin municipal annuel 2024 / Tarif actualisé des encarts publicitaires : ....

Ce bulletin, destiné à l'information des habitants, **n'a pas de valeur juridique**.
Seule, la Mairie est habilitée à fournir une information officielle aux administrés.

Déchèterie du Boullay-Thierry / Modification de l'activité

La présence, en sous-sol, d'une nappe d'eau ne permet pas d'aménager le site local de manière à prévenir les risques de pollution des milieux naturels en cas de fortes intempéries. SITREVA a donc annoncé mi-juillet, qu'à compter du 19 octobre 2024, ce site n'accueillerait plus que les déchets végétaux. Les jours et horaires d'ouvertures resteront les mêmes : le mercredi et le samedi de 9h00 à 12h45 et de 14h à 17h45. Cette « végèterie » sera fermée durant la période hivernale, du 5 décembre 2024 au 15 mars 2025. Par ailleurs, à Dreux, la déchèterie fermera à partir du 30 septembre 2024 jusqu'au printemps 2025 afin de pouvoir y réaliser d'importants travaux de modernisation.

Sépultures / Tarifs des concessions

1 — Il n'est plus possible de disposer d'un emplacement à perpétuité. Toutefois, des concessions de 30 ans ou 50 ans (renouvelables) sont acceptées. Voir tarif actualisé ci-dessous (€) :

Nombre de places / Tarif forfaitaire	Durée : 30 ans	Durée : 50 ans
2	300	600
3	400	800
4	500	1.000
Famille		1.200

Dépôt d'une urne	????

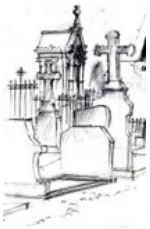

2 — Le relèvement des tombes existantes est à la charge des familles (tarif compris entre 500 € et 1.000 €).

3 — Superposition : ?

Chantiers communaux / Etat d'avancement

A — Rénovation et mise aux normes du bâtiment de la Mairie (Délib. n° 2024-005) : une fois achevée la phase de démolition des cloisons, la consolidation du sol a été réalisée grâce au remblayage de la cave. L'escalier est en cours d'aménagement. Sur le plan de la gestion, les confirmations des différents financements mobilisés sont toutes parvenues à la Mairie.

B — Aménagement de l'abribus rue du Marchis (sécurité des collégiens et lycéens) : le chantier a été terminé pour permettre sa mise en service dès la rentrée scolaire 2024.

C — Salle des fêtes : Afin de maintenir le bâtiment en état, des travaux ont été réalisés au cours de l'été (peinture, étanchéité des boiseries extérieures). Les fenêtres vont être équipées de bavettes en aluminium (sur le dessus) et de parcloses (en partie inférieure).

D — Aménagement du « Bosquet » : La clôture séparant cette parcelle du parc du château a été mise en place. (?)

Gestion de l'eau potable

C'est désormais l'Agglo du Pays de Dreux qui est compétente en matière d'assainissement collectif, via la société AQUAD. Celle-ci a procédé au relevé des compteurs pendant l'été et met en place graduellement le système de facturation des usagers.

Agenda de la commune et des associations

- 19 septembre (Espace Tilia— ...h...) : Réunion publique PLU

- 25 janvier 2025 : Soirée théâtre (« Petit père ») de Thomas Marceul (spectacle gratuit)

Bibliothèque associative (APBT) : Maintien du prêt de livres (réservation sur le site Internet communal), mais interruption des rencontres périodiques jusqu'à nouvel ordre.

Alertes — Urgences : Soyez informé(e)s **sans délai** en téléchargeant (sur votre téléphone portable, PC ou tablette) l'application « PanneauPocket » : https://ww.panneaupocket.com